

# Séance du mercredi 2 mars 2022

~~~~~

L'an deux mille vingt deux, le deux mars, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 21 février 2022.

## Présents :

Délégués de Migron : MM. POTTIER Alain, BUINIER Éric et Mme POTTIER Agnès

Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie, MM. ROUDIER Patrick et CHASSERIEAU Philippe.

Délégués de Villars les Bois : MM. BARUSSEAU Fabrice, FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert.

Consultants présents : M. COUSIN Jean-Noël

Consultants absents : MM. HANCOCK Christopher, FRANÇOIS Damien et CHAGNEAU Louis.

Mme Agnès POTTIER a été nommée secrétaire de la séance.

## ===== Ordre du Jour =====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 février 2022**
- **Matériel**
- **Travaux en commun**
- **Renouvellement de l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente Maritime**
- **Proposition d'adoption du référentiel comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**
- **Approbation du compte administratif 2021**
- **Approbation du compte de gestion 2021**
- **Affectation du résultat 2021**
- **Vote du budget primitif 2022**
- **Vote de la clé de répartition pour l'année 2022**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 février 2022**

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 2 février 2022 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Matériel**

**En introduction, Monsieur le Président informe l'assemblée que le technicien de l'APAVE se présentera le matin du 8 mars au Seure pour procéder à la vérification de la nacelle et du tractopelle. Comme aucune heure n'est précisée sur l'avis d'intervention, il sera donné au technicien le numéro de téléphone de Jean-Paul.**

#### a) Tracteurs

- de Villars et Migron: Il reste encore le relevage avant à changer, mais les commandes ne sont toujours pas arrivées.
- du Seure : Le kit embrayage est remplacé.

#### b) Goudronneuse

Le « Bon pour accord » a été signé et envoyé à SAVIA le 8 février avec la mention « avec volant moteur à changer si défectueux ». À la date de la réunion, Monsieur le Président confirme que les pièces sont arrivées. Il faut alors vérifier la date du contrôle technique pour savoir par quoi il faut commencer : le contrôle technique ou le remplacement de l'embrayage ?

### c) Balayeuse Urbanet

Monsieur le Président a récupéré les 2 balais (latéral en fibres et acier méplat) le 18 février à Espaces Motocultures de Châteaubernard. Toute l'assemblée est d'accord pour réaliser un essai lundi 14 mars à 8 h 30 à Migron. Une fois les nouveaux balais montés et la balayeuse attelée au tracteur de Migron, le balayage peut commencer....et s'arrêter une fois toutes les communes nettoyées. Un conseil cependant est à suivre : ramener la balayeuse propre après chaque emploi.

### c) Les tondeurs Kubota

- Migron : Monsieur le Président et David sont allés récupérer le tondeur chez Tardy...et pour la seconde fois, le niveau du liquide de refroidissement dans le bocal n'avait toujours pas été effectué ! Le responsable de l'atelier a prétendu attendre le changement du capot endommagé pour le faire.
- Le Seure : Monsieur Patrick ROUDIER confirme que les travaux additionnels mentionnés sur le devis correspondent à ce qu'il avait demandé quand il avait renvoyé le matériel chez Tardy.
- Villars : Monsieur Dominique Fays et Jérémy n'ont aucun dommage à déplorer sur leur matériel et ont validé le contrôle de Tardy.

Devant la négligence des Ets Tardy lors de l'entretien de ce matériel, Monsieur Fabrice BARUSSEAU préconise de prendre rendez-vous avec le patron de l'entreprise. Messieurs Alain POTTIER et Patrick ROUDIER s'y rendront bien volontiers.

### d) Tractopelle

Jean-Paul, David et Monsieur Alain POTTIER ont changé les axes, les bagues et les 4 joints racleurs sur le matériel fin février. Devant le manque de graissage des axes, il est rappelé la nécessité de faire régulièrement tous les points de graissage.

## **3- Travaux en commun**

- Pose du calcaire : à Villars, ces travaux se sont bien passés aux dates prévues- le 15 février à 2 (Jean-Paul et Jérémy)-les 16 et 17 février à 3 (Jean-Paul, Jérémy et Florian). Ce travail reste à finir à Migron. Dès son achèvement, Monsieur Alain POTTIER en informera les délégués des autres communes pour commander l'enrobé.
- Balayage : le rendez-vous est donné lundi 14 mars à 8 h 30 pour les essais de l'Urbanet attelée au tracteur de Migron. Le balayage peut commencer sur la commune de Migron, et à suivre sur les autres communes.

## **4- Renouvellement de l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente Maritime**

### **Monsieur le Président expose :**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers, S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de renouveler la convention entre le Centre de Gestion et le SIVOM de Migron-Villars les Bois-Le Seure.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Comité Syndical

- décide, à l'unanimité des membres présents
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

## **5- Proposition d'adoption du référentiel comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 pour le SIVOM.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cependant, en application du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, il est possible d'user du droit d'option pour adopter le référentiel M57 avant cette date sur avis du comptable public.

VU l'exposé de Monsieur Le Président,,

VU l'article L 2121-29 du CGCT,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considerant que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Considerant l'avis favorable du comptable du trésor en date du 8 février 2022, ci-annexé ;

Considerant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la collectivité ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets du SIVOM au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **6- Approbation du compte administratif 2021**

Le Comité syndical, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par Monsieur Alain POTTIER, président ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Fonctionnement    |                   | Investissement   |                  |
|-------------------|-------------------|------------------|------------------|
| Dépense/Déficit   | Recette/Excéd.    | Dépense/Déficit  | Recette/Excéd.   |
|                   | 31 653,53         | 27 708,43        | 73 290,43        |
| 287 449,37        | 311 152,83        | 28 547,11        | 29 480,06        |
| <b>287 449,37</b> | <b>342 806,36</b> | <b>56 255,54</b> | <b>29 480,06</b> |
|                   | 23 703,46         |                  | 932,95           |
|                   |                   | 0,00             |                  |
|                   | <b>23 703,46</b>  | <b>0,00</b>      | <b>932,95</b>    |

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

En raison de la continuelle augmentation du prix des carburants et à la lecture du chapitre « Charges à caractère général » (article 011), il est demandé de rajouter 2 000 € à l'article 60622 « carburants » et enlever 2 000 € à l'article 61551 « Goudronneuse ».

Monsieur Fabrice BARUSSEAU précise qu'aucun investissement n'est prévu pour 2022, mais il faut prêter une attention particulière au vieux matériel nécessitant des réparations. Il rappelle que le tracteur du Seure a 16 ans et qu'il serait judicieux de le remplacer en 2023...pour éviter de renouveler les 3 tracteurs en même temps.

Il est confirmé à Madame Sylvie Churlaud que l'emprunt pour l'acquisition de l'ensemble cylindre-remorque s'est arrêté le 15 mars 2022 et que l'achat d'un broyeur à bras SMA-Puma- se terminera le 15 juillet 2023.

### **7- Approbation du compte de gestion 2021 dressé par le comptable du Trésor**

Le Comité Syndical, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l'unanimité des membres présents et celui représenté, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **8- Affectation du résultat 2020**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 2 mars 2022, le compte administratif pour l'année 2021, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 27 648,56 €;

Constatant que ledit compte administratif présente un besoin de financement d'investissement de 26 775,48 € ;

Vu l'état « néant » des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à recevoir ;

Décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) pour 26 775,48 € ;
- Affectation en recette de fonctionnement (compte 002) pour 873,08 €

### **9- Vote de la proposition de budget primitif 2021**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du budget primitif pour l'exercice 2022 comme suit :

|                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| Section de fonctionnement | Section d'investissement |
| Dépenses : 300 857 €      | Dépenses : 44 989,48 €   |
| Recettes : 300 857 €      | Recettes : 44 989,48 €   |

### **7- Vote de la clé de répartition 2022**

Les clés de répartition et la participation totale de chaque commune s'élèvent à :

|                  |        |              |
|------------------|--------|--------------|
| Migron           | 49,77% | 141 438,11 € |
| Villars les Bois | 27,81% | 85 202,13 €  |
| Le Seure         | 22,42% | 68 344,68 €  |

Le comité syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents la clé de répartition présentée pour l'exercice 2022.

### **8- Questions diverses**

Sur Villars, Monsieur Dominique FAYS aura besoin du tractopelle pour décaisser le parking de chasse et charger du 0/10 pour niveler le dessous de la plateforme.

Le prochain comité syndical est prévu le mercredi 6 avril 2022 à 19h00 à la mairie du Seure.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20 h 10 et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

La secrétaire,  
Agnès POTTIER

Les Membres du comité syndical,

Éric BUINIER

Fabrice BARUSSEAU

Sylvie CHURLAUD

Patrick ROUDIER

Pour Philippe CHASSERIEAU

Dominique FAYS